



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

En l'état de : ID : 033-213302615-20240612-2024_05_05-DE

Présents : 9

Votants : 9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024_05_05

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 29 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothee.

Présents : Mme BRETON Dorothee, Maire, Mme BITARD Céline, 1^{ère} adjointe au Maire, Mr BRINGART Christophe, 2^{ème} Adjoint au Maire, Mme MATHIEU Julie, Adjointe au Maire, Mme PIARDET Corinne, Mr PIARDET René, Mr BOUDOT Vincent, Mme BOUCHE Coralie, Mr VILAIN Paul.

Absents : Mme BOURIN Françoise, M. CHAMPARNAUD Jean-François, Mme SARRAZIN Marie-Françoise

Absents excusés :

Exclus :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Objet : DELIBERATION DEVIS TRAVAUX DE RENOVATION DE CHAUFFAGE

Madame le maire donne la parole à son 1^{ER} adjoint, concernant le devis pour le changement de la chaudière. Madame Bitard Céline explique que la commune avait fait appel à un prestataire pour le changement de chaudière pour les écoles, mais la société a fait faillite, donc, il a fallu relancer une consultation.

Elle présente le nouveau devis de la SOCIETE PEDROSA Jean-Remi d'un montant de 71 511,20 €.

Elle informe l'assemblée générale que la société fournit les mêmes prestations que le premier, mais, que le devis est moins élevé.

Pour cette opération, une demande de subvention a été demandée au FONDS VERT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau devis, et autorise le Maire à le signer.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 29 MAI 2024

Le Maire, Dorothee BRETON

